

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

---

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Aurélie GIRAUDON, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

Suppléants : Jean Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Marthe CLOT suppléante de Jean LASSALLE, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS,

Pouvoirs : Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Jean CASABONNE à Michel BARRERE-MAZOUAT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Cédric LAPRUN à Aimé SOUMET, Gérard ROSENTHAL à Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Maylis DEL PIANTA, Maïté POTIN à Henriette BONNET, Jean-Etienne GAILLAT à Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA à Aurélie GIRAUDON, Anne BARBET à Jean-Michel IDOPE, Jean-Pierre TERUEL à André BERNOS, Christophe GUERY à Michel ADAM

Absents : Guy BONPAS-BERNET (excusé), Jean GASTOU (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jacques NAYA (excusé), Marylise BISTUE (excusée), Alain CAMSUSOU, Francis PASSET, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE

**RAPPORT N° 25-191107-ENV-**

**PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : STRATÉGIE TERRITORIALE**

M. CASABONNE expose :

## Contexte

Par délibération du 12 juillet 2017, le Conseil Communautaire a décidé d'engager l'établissement de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) conformément à la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV), qui place les intercommunalités comme coordinatrices de la transition énergétique sur leur territoire.

Le PCAET s'articule avec les autres dispositifs de planification stratégique aux échelles nationale, régionale et locale.

Au niveau local, la transversalité des thématiques et les enjeux croisés du PCAET et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) font que les constructions de ces deux démarches sont menées en toute efficacité de façon à ce que ces études se nourrissent l'une de l'autre.

## Point étape

La CCHB a aujourd'hui terminé la phase diagnostic de son PCAET.

Pour rappel, les instances suivantes ont été mises en place :

- un comité technique qui regroupe l'ensemble des acteurs concernés par la transition énergétique du territoire. Ce comité suit la réalisation de ce plan et instruit les décisions à prendre par le comité de pilotage ;
- un comité de pilotage dont le rôle est de valider le programme de travail, décider des orientations stratégiques et entériner les résultats.

A ce jour 2 comités techniques ont été menés qui ont permis de mobiliser l'expertise des participants afin de partager et compléter le diagnostic territorial, duquel ont pu émerger les forces et faiblesses du territoire sur lesquelles bâtir notre PCAET.

Cette analyse a été organisée autour des 4 secteurs identifiés comme consommateurs d'énergie, émetteurs de gaz à effet de serre, ou indispensables à la séquestration carbone, à savoir : l'habitat et l'urbanisme, la mobilité et le transport, l'agriculture et la forêt, enfin l'industrie et le tertiaire.

Une présentation en comité de pilotage des enjeux issus du diagnostic et des éléments forts détectés a permis à cette instance de mûrir une vision à long terme pour le territoire : VIVONS ENSEMBLE NOTRE TERRITOIRE en dynamisant, orientant le territoire dans la logique d'un Territoire à Energie POSitive (TEPOS) résilient aux changements climatiques.

Les orientations stratégiques pour atteindre cette vision sont les suivantes :

- Habitat et urbanisme : Engageons-nous pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat et l'aménagement, avec une action phare : la rénovation énergétique de l'habitat ;
- Mobilité / transport : Favorisons les mobilités éco-responsables et solidaires ;
- Agriculture et forêt : Œuvrons pour une agriculture durable qui s'adapte à la nouvelle donne climatique ;
- Industrie / tertiaire : Faisons de la transition énergétique un atout pour un développement économique durable ;
- Exemplarité : Misons sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leurs fonctionnements, et l'exercice de leurs compétences.
- Ensemble, faisons évoluer nos comportements pour préserver notre cadre de vie.

L'ensemble de ces éléments a été favorablement accueilli par le Bureau le 18 octobre 2019 puis en réunion plénière le 23 octobre.

## Suite de la démarche

Afin de poursuivre le travail sur la stratégie du PCAET et d'établir le plan d'actions correspondant, il est proposé de poursuivre cet exercice, à partir des orientations stratégiques énoncées ci-dessus, sous la forme d'ateliers thématiques co-pilotés par le Service Environnement et les autres pôles compétents :

- Atelier Habitat et urbanisme (co-pilotage : Pôle Urbanisme / Pôle Développement Social / Service Environnement) ;
- Atelier Mobilité / transport (co-pilotage : Pôle Urbanisme / Pôle Développement Social / Service Environnement) ;
- Atelier Agriculture et forêt (co-pilotage : Pôle Développement Economique / Service Environnement);
- Atelier Industrie / tertiaire (co-pilotage : Pôle Développement Economique / Service Environnement).

Les membres du comité technique seront répartis en fonction de leurs compétences dans un ou plusieurs ateliers thématiques.

Trois réunions de travail sont envisagées par atelier thématique :

- première réunion : Appropriation fine du diagnostic territorial,
- deuxième réunion : Réflexion collective sur les actions à mener pour répondre à la stratégie,
- troisième réunion : Hiérarchisation des actions.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** la suite de la démarche,
- **APPROUVE** la vision du territoire et les orientations stratégiques qui permettront d'affiner un plan d'actions dans le cadre des ateliers,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 07 novembre 2019

Suit la signature

Le Président

*Signé DL*

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 14/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/11/2019